

Crise énergétique - Crise énergétique: le secteur horeca organise une action "No light friday" le 28 octobre

(Belga) Le secteur horeca, fortement touché par la crise énergétique, plaide pour de nouvelles mesures de soutien et lance une action "No light friday" le 28 octobre, indique mercredi la fédération horeca Wallonie.



Belga
Agence

Publié le 19-10-2022 à 18h34 à Bruxelles (Belgique)

"Nous invitons les propriétaires des établissements horeca à éteindre les lumières le vendredi 28 octobre à 20h30, pendant 5 minutes, afin de sensibiliser leur clientèle à la situation du secteur, plombé notamment par l'envolée des prix de l'énergie", explique Luc Marchal, président de la fédération. L'action s'inscrit en marge du cahier de revendications du secteur horeca. "Nous plaidons pour un prix de l'énergie économiquement viable pour nos entreprises, une réduction des cotisations sociales pour l'entièreté de l'année 2023, une réduction temporaire de la TVA à 6% pour les trois prochains trimestres ou encore une liquidation des aides régionales plus rapide", peut-on lire dans le communiqué. Pour les travailleurs du secteur dont le pouvoir d'achat s'est érodé, la fédération demande que le périmètre de l'éco-chèque soit exceptionnellement étendu à l'énergie. "De cette manière, les employeurs horeca peuvent également soutenir leur personnel jusqu'à 250 euros dès le mois de décembre", précise-t-elle. Au niveau local, le secteur réclame une diminution/suppression des taxes sectorielles diverses (taxes de séjour, terrasses, enseignes, etc.) auprès des pouvoirs provinciaux et communaux. Quelque 300.000 personnes travaillent dans le secteur horeca en Belgique. (Belga)

© 2022 Belga Newsbriefing. Tous droits de reproduction et de représentation réservés. Toutes les informations reproduites dans cette rubrique (dépêches, photos, logos) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par Belga Newsbriefing. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, rediffusée, traduite, exploitée commercialement ou réutilisée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de Belga Newsbriefing.